

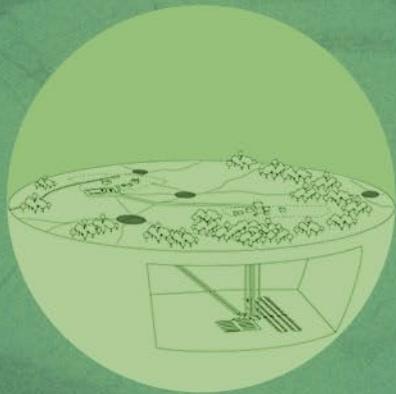


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



CIGÉO MAG 2023



# Dépôt de la demande d'autorisation de création de Cigéo

Début 2023, l'Andra a déposé la demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo, le projet de stockage géologique pour les déchets les plus radioactifs. Cette étape charnière marque à la fois un aboutissement et un nouveau départ pour le projet.

C'est d'abord le fruit de 30 ans de développement progressif régulièrement évalué. Le projet s'est affiné au fil du temps sur le plan scientifique et technique. Nous déposons aujourd'hui un dossier de DAC de Cigéo sur la base de principes de conception bien définis et d'une démonstration de sûreté robuste.

Mais ce dépôt et l'instruction du dossier à venir par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) traduisent également le début d'une nouvelle phase : Cigéo se prépare pour sa réalisation et l'Andra en devient l'exploitant. Certes, Cigéo n'est encore qu'en projet, mais l'Agence en est déjà responsable devant l'ASN. Il s'agit là aussi d'avancer progressivement lors de cette instruction, en précisant d'abord certains éléments pour préparer la construction puis l'exploitation de l'installation.

Cigéo, c'est également la rencontre d'un projet national, porté par l'État, et d'un territoire d'accueil. La Meuse et la Haute-Marne prennent leur part de cette mission d'intérêt général que représente la gestion à long terme des déchets radioactifs, au service de la nation. Nous leur devons de la reconnaissance et l'assurance que nous continuerons de les accompagner et d'associer les acteurs locaux dans les choix et décisions à venir. C'est le gage d'une confiance durable.

Remettons en perspective le projet : les prochaines années représentent finalement peu à côté des dizaines d'années de travail qui nous précèdent, mais aussi de la durée séculaire de déploiement du projet, et enfin au regard de l'enjeu du stockage géologique, qui vise à offrir une solution de gestion sûre pour les prochaines centaines de milliers d'années. Nous manifestons aujourd'hui notre responsabilité vis-à-vis des générations de demain : ne pas leur léguer, à plus forte raison dans le contexte d'incertitude que connaît notre société, la charge des déchets radioactifs que nous avons produits.

**Pierre-Marie Abadie, directeur général de l'Andra**

# LE CENTRE DE STOCKAGE CIGÉO

## LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

C'est le nombre de lois votées (1991, 2006 et 2016) et le nombre de débats publics organisés (2005, 2013 et 2019), sur ou en lien avec Cigéo

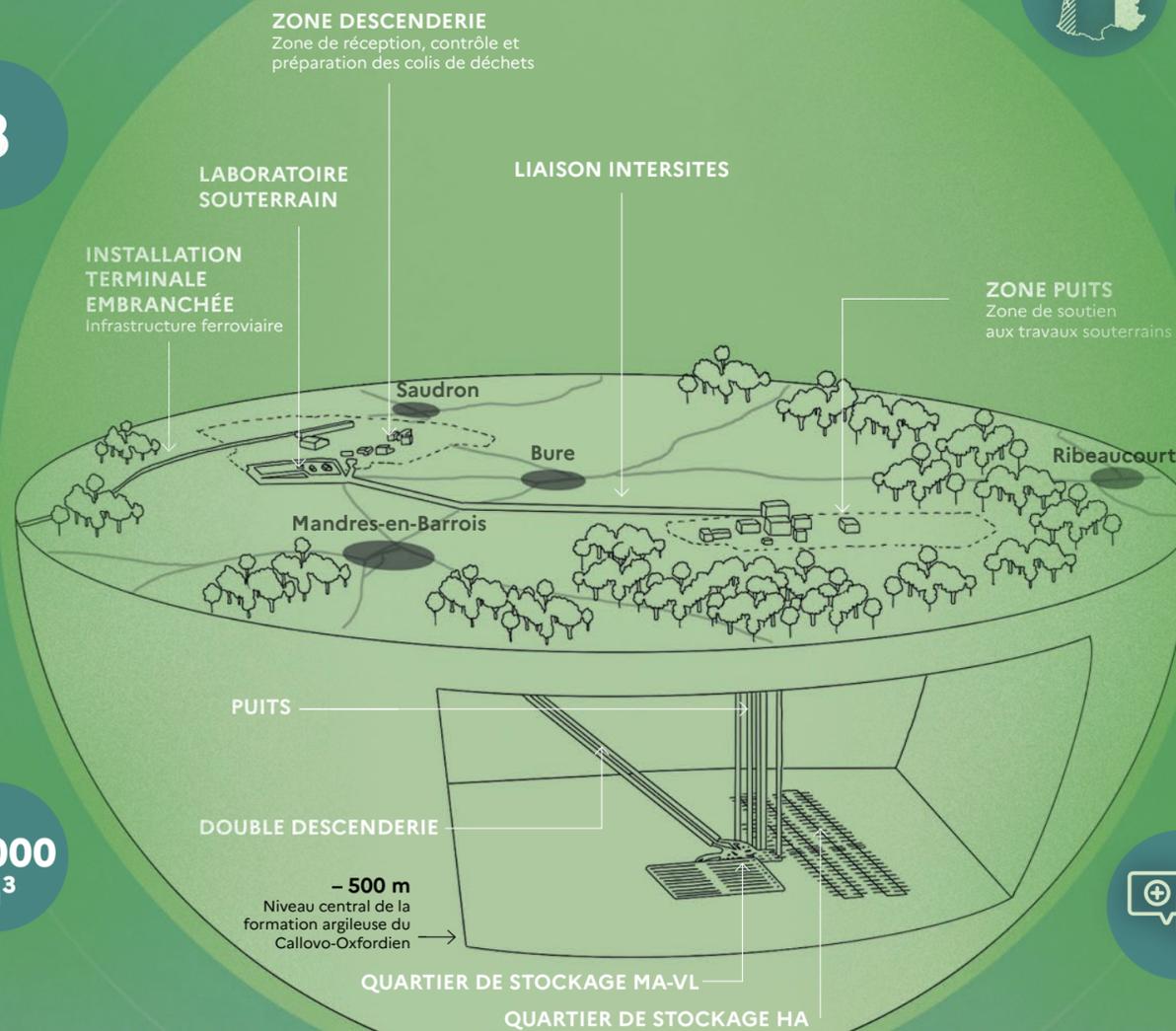
3

C'est le nombre d'années de recherches sur Cigéo, régulièrement évaluées

30

C'est le volume de déchets radioactifs de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) destinés à être stockés dans Cigéo

83 000 m<sup>3</sup>



Un projet d'intérêt public



Une assurance pour les générations futures dans un monde aux évolutions incertaines



Un stockage réversible pendant au moins 100 ans



Un accompagnement au développement du territoire



Un dialogue et une concertation continus avec la société



Découvrez la vidéo des étapes du stockage

- 1991**  
Vote de la loi définissant trois axes de recherche pour la gestion des déchets les plus radioactifs.
- 2000**  
Début de la construction du Laboratoire souterrain de recherche de l'Andra.
- 2005**  
L'Andra conclut à la faisabilité et à la sûreté d'un stockage profond en Meuse/Haute-Marne. Validation par l'ASN et autres évaluateurs et experts.
- 2006**  
Vote de la loi qui retient le stockage réversible profond comme solution pour les déchets les plus radioactifs.
- 2016**  
Remise du dossier d'options de sûreté à l'ASN et loi sur les modalités de création de Cigéo et sa réversibilité.
- 2022**  
Décret de déclaration d'utilité publique du projet Cigéo.
- À partir de 2023**  
Instruction du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo par l'ASN.
- Vers 2027**  
Démarrage de la construction de Cigéo, si le projet est autorisé. Début de la phase industrielle pilote.
- Années 2035-2040**  
Autorisation de mise en service par l'ASN pour poursuivre la phase industrielle pilote avec la prise en charge de colis de déchets radioactifs.
- Années 2040-2050**  
Loi fixant les conditions de poursuite du stockage à l'issue de la phase industrielle pilote et autorisation de mise en service complète par l'ASN.
- Années 2150**  
Loi autorisant la fermeture définitive du stockage.

# L'instruction de la demande d'autorisation de création : comment ça se passe ?



L'instruction de la demande d'autorisation de création pourrait durer **entre trois et cinq ans**.

## Le dossier support à la demande d'autorisation de création

C'est un important volume d'environ 10 000 pages, élaboré par les équipes de l'Andra. Il comprend 23 pièces. On y retrouve par exemple la description et le plan de développement du centre de stockage, des documents juridiques et administratifs ou concernant l'environnement, la démonstration de sûreté, l'étude de maîtrise des risques et la concertation. **Plusieurs pièces majeures composent ce dossier :**



### LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU RAPPORT DE SÛRETÉ

Elle apporte la démonstration de sûreté nucléaire de Cigéo durant son fonctionnement et après sa fermeture. Y sont notamment définis et traités les accidents pouvant survenir en exploitation : leur nature, les effets qu'ils pourraient avoir, ainsi que les dispositions envisagées pour les prévenir ou en limiter la probabilité et les impacts. Objectif : s'assurer que leurs conséquences soient sans incidence sur l'Homme et l'environnement.



### L'ÉTUDE D'IMPACT

Actualisée suite au dossier de demande de déclaration d'utilité publique, elle présente l'état actuel de l'environnement et les conséquences – positives comme négatives – attendues du projet en matière d'environnement, dans toutes ses dimensions (atmosphère, sol, sous-sol, eaux, milieu naturel, environnement humain, etc.). Elle expose également toutes les mesures prévues par l'Andra pour éviter, réduire et compenser ces impacts.



Le dossier comprend par ailleurs la première édition du **Plan directeur d'exploitation** qui donne une photographie du projet, de sa gouvernance et de ses perspectives de déploiement. Ce document décrit certaines grandes caractéristiques de Cigéo (inventaire des déchets, phase industrielle pilote, réversibilité, coûts, mémoire, etc.). C'est un outil de dialogue avec le public.